



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

**CENTRE HOSPITALIER SAINT-JOSEPH
SAINT-LUC**
(Métropole de Lyon)

Exercices 2016 à 2021

Synthèse
Décembre 2022

AVERTISSEMENT

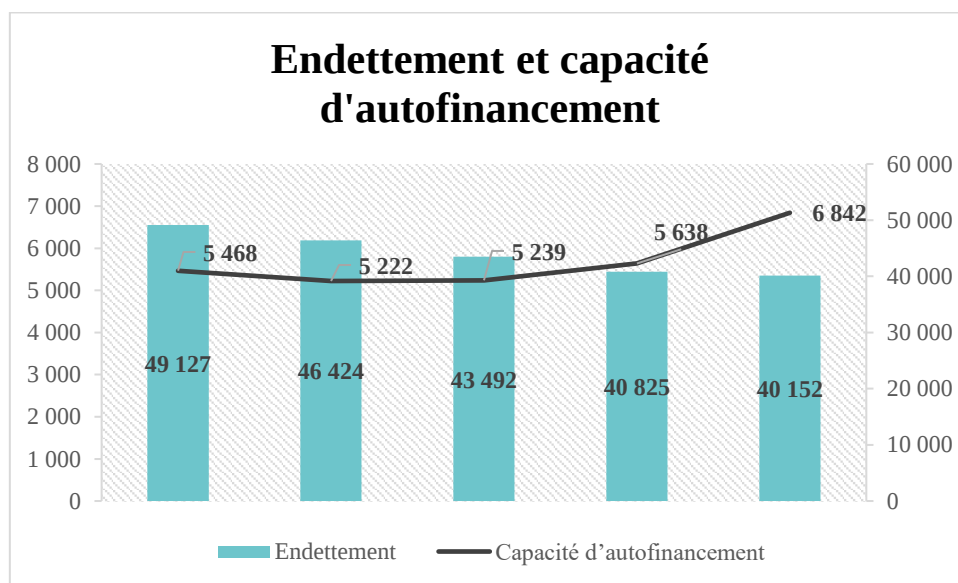
Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 27 juin 2022.

Seul le rapport engage la chambre.

SYNTHÈSE

Le centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc, issu de la fusion des hôpitaux Saint-Joseph et Saint-Luc, est un établissement de santé privé d'intérêt collectif situé en centre-ville de Lyon. Il assure des missions de service public, tels que la permanence d'accès aux soins de santé, destinée aux publics les plus précaires, et un service d'urgences, le seul du centre-ville de Lyon. Il est le seul établissement hospitalier privé à ne pratiquer aucun dépassement d'honoraires, quelle que soit l'activité.

La situation financière du centre hospitalier est fragile. Sa construction en 2002 a entièrement été financée par le recours à l'emprunt, générant d'importantes charges financières. De manière concomitante, la tarification à l'activité (T2A) s'est imposée à lui dès 2004. Les hôpitaux Saint-Joseph et Saint-Luc étaient deux établissements surdotés à hauteur de 10 % environ. Le passage à la T2A en 2004, dans le cadre du plan « Hôpital 2007 », a donc contribué à contenir les recettes d'activité, alors que la majorité des engagements financiers liés à la reconstruction de l'hôpital avaient déjà été souscrits. Les frais financiers liés à la dette pèsent encore aujourd'hui fortement sur l'hôpital, malgré des renégociations intervenues en 2019 avec les banques.



En 2017, l'établissement a perdu l'activité de traitement des grands brûlés, transférée aux Hospices civils de Lyon (HCL). L'Agence régionale de santé (ARS) a en partie compensé cette perte de recettes par une aide de 6,5 M€, versées entre 2017 et 2020. Elle a également attribué une aide de 3 M€ destinée au réaménagement des locaux laissés vacants, qui a toutefois coûté plus de 4 M€ au centre hospitalier.

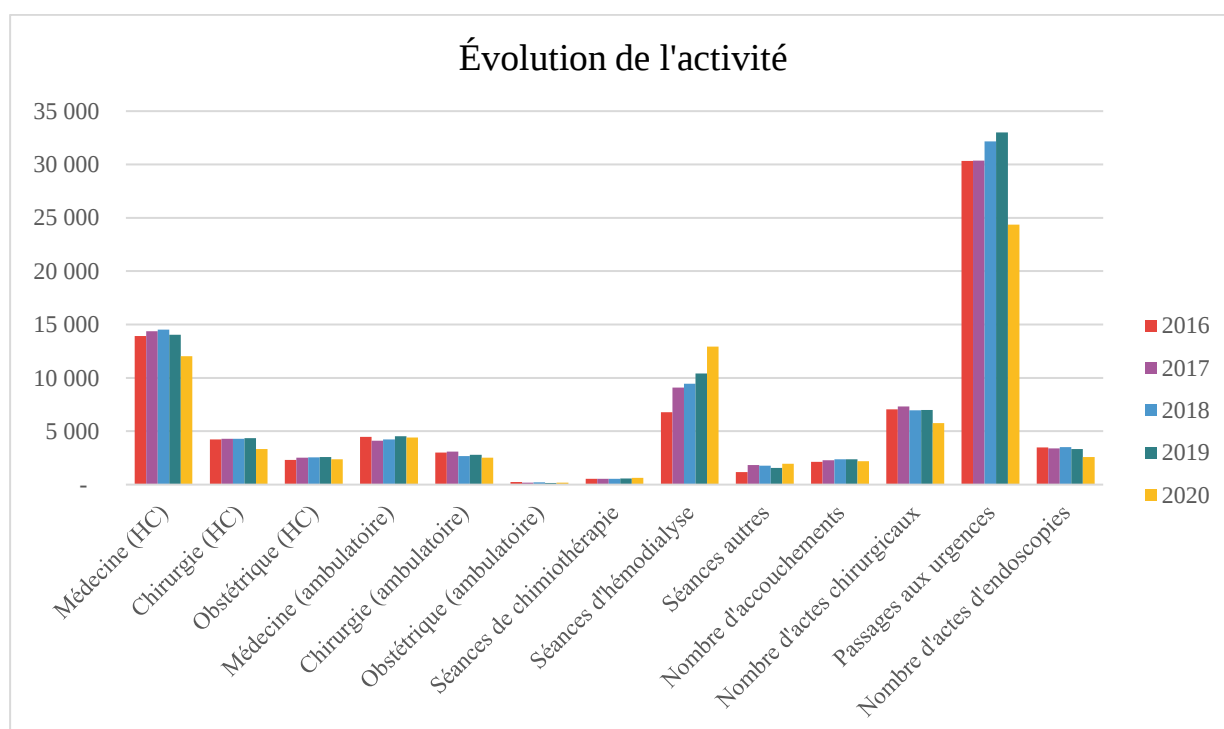
Afin de continuer à répondre aux besoins de la population, l'établissement doit impérativement restructurer certains de ses services. C'est le cas du service des urgences, dimensionné initialement pour accueillir 25 000 passages par an, et qui en enregistre aujourd'hui plus de 40 000, conformément aux objectifs fixés par l'ARS, dans des conditions qui ne permettent toutefois plus de prendre en charge de manière satisfaisante les patients.

Ce service ne pourra pas continuer à remplir convenablement sa mission de service public qu'à la seule condition de faire l'objet d'une extension et d'une restructuration complète.

Cependant, du fait de sa situation financière, ces travaux ne pourront intervenir sans un appui financier de l'ARS.

Le centre hospitalier doit également s'adapter pour faire face à une concurrence locale particulièrement forte, notamment par les établissements privés lucratifs, dont les parts de marché en chirurgie sont en hausse constante.

Il a ainsi noué plusieurs partenariats avec d'autres établissements, exclusivement publics et privés non lucratifs. Ces deniers lui sont indispensables dans la mesure où il ne possède aucun lit d'aval. Durant la crise sanitaire, au cours de laquelle son activité a fortement baissé, il a pleinement contribué au « Hub Centre » dont les HCL ont la responsabilité, et qui a permis de prendre en charge et d'orienter les patients atteints de la Covid.



Parmi les atouts dont dispose le centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc, figure son attractivité qui lui permet, de manière générale, de rencontrer peu de difficultés en matière de recrutement. Le fort investissement de l'hôpital et des praticiens dans la formation des internes et des étudiants y contribue indéniablement.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Planifier la restructuration des urgences avec le soutien de l'Agence régionale de santé.

Recommandation n° 2 : Développer des coopérations avec d'autres structures afin d'optimiser l'utilisation du robot chirurgical en cours d'acquisition.

Recommandation n° 3 : Établir un diagnostic de la chaîne de facturation et la réorganiser.

Recommandation n° 4 : Étudier l'opportunité d'une convergence des dossiers patients informatisés avec les Hospices civils de Lyon.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](https://twitter.com/crc_ara)